

14 décembre 2023 : un an après rien n'a bougé. Face au mépris de l'Etat, les Maires disent STOP

Les Maires du Val-de-Marne, réunis en Assemblée générale le 1^{er} décembre 2023, ont convenu d'agir collectivement contre la poursuite des décisions de recentralisation financière et de dessaisissement des compétences des communes.

Depuis un an, et en dépit de l'appel des Maires de Val-de-Marne au Kremlin-Bicêtre en décembre 2022, des décisions néfastes pour les Communes se sont succédées..

- Projet **d'exonération de Taxe foncière** sur les propriétés bâties prévue à l'article 27 sexies du PLF pour 2024

Le PLF issu du 49.3 prévoit une exonération de 3 ans de cette taxe pour les logements de plus de 10 ans qui auront fait l'objet de dépenses de rénovation énergétique, ainsi qu'une exonération de 5 ans pour les logements neufs satisfaisant aux critères de performance énergétique environnementale. Nous sommes bien évidemment favorables à une politique d'aide à la réhabilitation énergétique des logements. Mais nous nous élevons contre ce texte qui vient, une nouvelle fois, porter atteinte aux finances communales pour conduire une politique qu'il revient à l'Etat d'assumer. La compétence énergie est une compétence de l'Etat, qui dans le même temps baisse les aides qu'il consent via le dispositif MaPrimRenov.

Certes, l'article en question laisse la possibilité aux municipalités de supprimer cette exonération par délibération du conseil municipal avant le 29 février 2024. Cela revient soit à les priver de ressources, soit à leur faire porter le poids p

- **Désorganisation des modalités de versement de la taxe d'aménagement (PLF pour 2022 application au 1^{er} janvier 2023)**

Jusqu'à-là simple à calculer et à percevoir, le nouveau dispositif est venu créer une complexification et un décalage important dans les délais de perception. Cette taxe est désormais soumise à la déclaration d'achèvement des travaux. Or celle-ci, de plus en plus fréquemment, n'est pas déposée par simple négligence ou afin d'éviter des contrôles qui entraîneraient une hausse de l'imposition suite à une réévaluation de la valeur locative du bien. Ainsi, c'est encore une perte de recettes pour les Communes et un frein à leur capacité d'investissement.

- **Augmentation du point d'indice en juin et création d'une prime inflation**

Décider d'augmenter le point d'indice en juin, sans concertation avec les collectivités, a mis en difficulté l'atterrissage budgétaire des Communes. En effet, celles-ci, votant leur budget au plus tard en avril de l'année civile, avaient déjà déterminé bien en amont le volume de leur masse salariale.

Quant au versement d'une prime inflation aux agents territoriaux, mesure vertueuse en soi, c'est oublier que, contrairement à l'Etat, les communes sont soumises à la règle d'or. Elles ne peuvent donc emprunter pour financer une charge de fonctionnement supplémentaire. Dès lors, cette mesure bénéfique pour les agents territoriaux peut entraîner un revers injuste pour les habitants, contraignant certaines communes à envisager l'abandon de politiques publiques communales.

Sur ces deux points, encore une fois, l'Etat valorise son image aux dépens des collectivités.

Le mécanisme est désormais connu et récurrent. L'Etat soigne sa communication en annonçant des aides financières aux citoyens, impose aux Maires d'en supporter la charge et, s'ils en sont incapables, ce qui devient inexorable, les fait passer pour « les méchants ».

L'Etat doit arrêter de faire des cadeaux avec l'argent des autres. Nous, maires, avons nos propres politiques publiques à assumer et notre population à soutenir.

Pour dénoncer la poursuite des mesures de paupérisation des communes, donc de limitation de leur marge de manœuvre, et de demander l'application du principe

« Qui décide paye, et qui paye décide »

Les Maires se donnent rendez-vous le 14 décembre 2023 au matin pour un rassemblement devant l'Hôtel de ville de la ville du Kremlin-Bicêtre

Sur tout le département cette manifestation se traduira également par une campagne d'affichage et la fermeture de mairies.